

Vincent BÉCOGNÉE, Céline BOREL, Youenn COCHENEC, Isabelle MÉJEAN
IA-IPR d'histoire-géographie
à
Mesdames et Messieurs
les professeures et professeurs d'histoire-géographie
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Aix-en-Provence, le 6 septembre 2021

Objet : **Lettre de rentrée**

Chères et chers collègues,

En ce début d'année scolaire, nous tenons d'abord à souhaiter à chacune et à chacun, une excellente rentrée. Nous espérons que vos vacances ont été reposantes et qu'elles vous ont permis de vous ressourcer. Comme chaque année, nous souhaitons la bienvenue à tous les professeurs qui rejoignent notre académie. Et nous tenons à féliciter chaleureusement tous les lauréats, et lauréates, des concours internes et externes.

I – Actualités

II - Evaluation et accompagnement des enseignants

III - Plan académique de formation, TAP, concours internes et certifications complémentaires

IV – Actions éducatives

V – Inspection pédagogique régionale

VI – Outils d'information et de communication

I. Actualités

➤ **Crise sanitaire : importance de consolider les apprentissages dans les premiers mois de l'année scolaire**

Après une année 2019/2020 extraordinaire, les adaptations liées au protocole sanitaire, notamment l'hybridation des enseignements, ont permis de maintenir l'accueil des élèves pendant l'année scolaire dans la majorité des établissements. Ces deux années ont mis à l'épreuve notre capacité d'adaptation collective et individuelle pour maintenir la qualité du service public d'éducation. Ce sont bien l'implication et le professionnalisme de chacun qui ont rendu possible la continuité pédagogique.

Néanmoins, pour tenir compte de conditions d'apprentissage rendues plus difficiles par la conjoncture, **il conviendra de donner la priorité à la consolidation des apprentissages dans les premiers mois de l'année, en particulier en 6^{ème} et en 2de. Il est conseillé de réfléchir, en équipe, à une progression commune des apprentissages réaliste sur cette période.**

➤ **Faire évoluer les modalités d'évaluation en lycée**

Le Ministère a annoncé en juin dernier la suppression définitive des Évaluations Communes dès cette année. L'histoire-géographie, comme tous les enseignements du tronc commun, est désormais évaluée en contrôle continu. Les modifications des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique sont définies par la note de service publiée au Bulletin Officiel du 29 juillet 2021.

(<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>)

Cette évolution conduit à repenser le rôle et la place de l'évaluation dans le cycle terminal. L'inspection pédagogique régionale produira très rapidement un livret à ce sujet, en complément du document de l'Inspection générale, dont vous serez prochainement destinataire.

L'année 2021/2022 est une période transitoire. Les moyennes de contrôle continu de première seront comptées au titre des EC de première pour les élèves de Terminale. Les modalités d'évaluation de l'enseignement de spécialité HGGSP restent inchangées.

Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont donc les moyennes annuelles obtenues par le candidat. Dans son paragraphe 2A, la note de service du 28 juillet 2021 définit un **projet d'évaluation** qui doit être construit au sein de chaque lycée au plus tard le 22 octobre 2021.

L'implication de chacun dans cette réflexion collective sera essentielle pour élaborer un cadre réfléchi, organisé et partagé permettant de construire, tout au long du cycle terminal, ces moyennes certificatives dans le cadre d'un contrôle continu qui doit rester au service des apprentissages. Deux demi-journées seront banalisées dans chaque lycée pour conduire ces réflexions.

➤ **Grand Oral**

Les nouveaux textes qui définissent l'épreuve du Grand oral à partir de la session 2022 ont été publiés au BO n°31 du 26 août 2021 :

- Note de service du 27-7-2021 Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022
(<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm>)
- Note de service du 27-7-2021 Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2022
(<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121379N.htm>)

L'épreuve doit permettre au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante, en continu puis en interaction. Cette prise de parole est préparée durant l'année de terminale ; elle est aussi le fruit d'un travail réalisé dans toutes les disciplines depuis la seconde et plus largement durant les années de collège.

Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, et éventuellement son projet professionnel.

Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos et son engagement dans sa parole.

Après un premier temps de présentation où **le candidat dispose du support construit pendant le temps de préparation**, celui-ci explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur **toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité, en lien avec la question présentée**. Le jury évalue ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Enfin, le jury mesure l'aptitude du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de sa capacité à exprimer ses motivations.

Le travail des compétences orales doit être fait sur un temps long et faire l'objet d'une solide préparation. Tous les enseignements doivent y contribuer dès l'entrée au lycée pour poursuivre le travail engagé au collège. L'ensemble des enseignants des différentes disciplines pourront être mobilisés en tant que membres de jury : spécialistes ou non spécialistes

Vous trouverez sur *Terre Ouverte* une rubrique dédiée au grand oral et regroupant un grand nombre de ressources.

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10804885/fr/grand-oral

➤ **Transmettre les valeurs de la République**

La transmission des valeurs de la République, adossée à la construction d'une culture humaniste, est une mission fondamentale de l'Ecole républicaine à laquelle participent pleinement notre discipline et l'EMC. Enseigner les valeurs républicaines par une pédagogie adaptée, les faire vivre dans le quotidien de la classe et de l'établissement, demeurent des objectifs qu'il convient de garder présents à l'esprit, pour donner suite à la mobilisation de l'automne 2020 au moment de l'hommage à notre collègue Samuel Paty.

II. Evaluation et accompagnement des enseignants

Les professeurs concernés par un rendez-vous de carrière cette année seront informés au minimum 15 jours avant la date de l'inspection. **Toutes les notifications officielles du PPCR sont envoyées sur la boîte électronique académique. Il convient donc de l'activer et de la consulter régulièrement.**

Le jour de l'inspection, aucun document ne vous est formellement demandé, mais il vous est possible de mettre à disposition de l'inspecteur tous les documents qui témoignent de vos pratiques et votre investissement.

Le document de référence pour l'entretien, qui reste facultatif, peut être transmis à l'inspecteur ou l'inspectrice, soit le jour de sa venue, soit par courriel avant l'inspection.

Les rendez-vous de carrière prévus en 2020/2021, qui n'ont pu être conduits, seront reprogrammés dans le courant du mois de septembre 2020.

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » et le « Guide du rendez-vous de carrière » sont téléchargeables ici : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

<https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>

Le « document de référence pour l'entretien » est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-r-f-rence-de-l-entretien---rendez-vous-de-carri-re-70412.pdf>

Dans le cadre du suivi des enseignants hors du PPCR, des visites conseils menées par des chargés de mission auprès de l'inspection (CMI) sont prévues tout au long de l'année. Les néo-titulaires, les enseignants au 5^{ème} échelon, avant le premier rendez-vous de carrière, et des professeurs plus chevronnés, qui ne sont plus éligibles à un rendez-vous de carrière, seront concernés en priorité.

En outre, si vous souhaitez bénéficier d'une visite conseil pendant l'année, vous pouvez toujours vous adresser à l'inspectrice ou l'inspecteur de votre zone.

III. Plan académique de formation, TAP, concours internes et certifications complémentaires

➤ **Un plan académique de formation renouvelé en Histoire et Géographie**

Nous faisons évoluer notre plan de formation pour mieux encore l'adapter à vos demandes et vos besoins. Une lettre spécifique vous sera adressée dans le courant du mois de septembre pour vous en donner les contenus précis mais nous pouvons d'ores et déjà vous en préciser l'esprit.

Les journées de formations seront composées de deux volets :

- **des entrées scientifiques thématiques** : en histoire, en géographie ou dans des domaines plus ouverts, menées par des universitaires spécialistes de ces questions, vous seront proposées sur des demi-journées. Au total, ce sont 6 thèmes qui vous seront offerts dans un menu déroulant.

- elles seront complétées par **un temps de formation à visée plus pédagogique**. Comme précédemment, vous pourrez en choisir le thème dans un menu déroulant.

Chaque professeur de collège et de lycée, du public et du privé, aura accès à une journée de formation comprenant les deux volets précités. Dans la mesure des places disponibles, il vous sera possible d'intégrer une seconde journée.

Les inscriptions se feront exclusivement via un questionnaire en ligne (module Interview) qui vous sera adressé sur votre mail académique.

- **TAP (travail accompagné entre pairs) : vous donner du temps pour travailler entre vous sur un sujet que vous choisissez**

Des enseignants d'un même réseau (15 personnes au maximum) souhaitent travailler ensemble. Ils définissent leur objet de travail et peuvent disposer, en toute autonomie, de **trois jours de formation entre pairs** (avec ordre de mission), fixés à leur convenance en termes de calendrier.

Les professeurs pourront choisir de bénéficier d'un accompagnement par une personne ressource, ou travailler entre eux.

Un rendu final est attendu pour être déposé sur *Terre Ouverte* et mutualisé.

10 groupes sont ouverts pour l'académie.

Le détail des modalités de travail et le formulaire d'inscription sont accessibles dans le fichier joint. Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser directement à Isabelle Méjean, par mail.

Profitez de cette liberté de construire une action de formation en fonction de vos envies et de vos besoins !

- **Inscriptions aux concours internes et certifications complémentaires**

Inscription au CAPES interne ou à l'agrégation interne : **automne 2021** (date précise non encore communiquée à cette heure)

Inscription aux certifications complémentaires (DNL, Français Langue Seconde, Arts : *histoire des arts, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, etc.*) : **fin septembre, début octobre 2021 sur le site de l'académie.**

IV. Actions éducatives

La transmission des valeurs de la République quand elle est adossée à un projet pédagogique se révèle souvent plus efficace. Certains concours scolaires, ou dispositifs, peuvent être un point d'appui pour monter un projet autour des valeurs de la République. La liste qui suit n'est pas exhaustive. Des informations plus complètes figurent sur la Lettre de rentrée du groupe « Mémoire et citoyenneté » qui vous sera remise très prochainement.

CNRD – Thème 2021-2022 : *La fin de la guerre : les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIe Reich (1944-1945)*

Concours « Bulles de mémoire » - Thème 2021-2022 : *La jeunesse face à la guerre*

<https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>

Flammes de l'égalité – Thème 2021-2022 : *Travailler en esclavage*
<https://www.laflammedelegalite.org>

Concours Clemenceau

<https://eduscol.education.fr/1556/concours-clemenceau>

Dispositif « Classe défense et sécurité globales (CDSG) »

<https://eduscol.education.fr/601/les-dispositifs-classes-defense-et-securite-globales-cdsg-et-cadets-de-la-defense>

V. Inspection pédagogique régionale

La répartition des zones d'inspection 2020/2021 est reconduite cette année. Elle reste consultable sur *Terre ouverte* à l'adresse suivante : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2020-09/inspecteurs_hg_par_reseaux_public_et_privé_20-21_2020-09-02_15-55-1_612.pdf

L'inspectrice ou l'inspecteur de votre zone demeure votre interlocuteur privilégié. Chaque inspecteur ou inspectrice peut cependant conduire des visites conseils ou des rendez-vous de carrière sur l'ensemble du territoire académique.

VI. Outils d'information et de communication

Les sites académiques disciplinaires « *Terre ouverte* » et « *Mémoire et citoyenneté* » restent nos canaux de diffusion usuels :

Mémoire et citoyenneté : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_423605/fr/accueil

Terre ouverte : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_43559/fr/accueil

Nous privilégions la messagerie électronique de l'académie pour communiquer avec vous. **Nous vous engageons vivement à consulter votre boîte mail académique régulièrement.**

Nous restons à votre écoute et nous souhaitons, à toutes et à tous, une année scolaire riche et épanouissante.

Avec nos cordiales salutations,

Vincent Bécognée,



Céline Borel,



Youenn Cochenec,



Isabelle Méjean

